



## LES DÉPENSES DE PROCÉDURE : COMMENT Y FAIRE FACE ?

### LA PROTECTION JURIDIQUE : PEUT-ÊTRE EN ÊTES-VOUS ÉQUIPÉ...

#### Qu'est ce que la Protection Juridique ?

L'assurance **Protection Juridique** est un contrat qui permet à l'assuré de faire respecter ses droits et de protéger ses intérêts par la prise en charge, entre autres, de ses frais d'avocat dans le cadre d'une procédure judiciaire\*.

*\*sous réserve des conditions, limites, plafonds et exclusions contractuels*

#### Comment savoir si vous êtes couvert par une Protection Juridique ?

La Protection Juridique peut se retrouver :

- soit en **option d'un contrat** (assurance habitation, auto, scolaire...)
- soit en **contrat autonome**.

*Prenez contact avec votre assureur ou votre banquier pour savoir si vous bénéficiez d'une Protection Juridique et si votre litige pourrait être garanti.*

### IMPORTANT

**La Protection Juridique, comme tout contrat d'assurance, ne peut prendre en charge des frais de procédure liés à des faits survenus avant la souscription du contrat.**

*Ex : Une Protection Juridique souscrite au moment du dépôt de plainte ne couvrira pas les frais de procédure, même si celle-ci survient plusieurs mois plus tard.*

### L'AIDE JURIDICTIONNELLE : PEUT-ÊTRE Y ÊTES-VOUS ÉLIGIBLE...

Vous n'avez pas de Protection Juridique ou celle-ci ne couvre pas votre litige ? Pensez à l'**Aide Juridictionnelle**.

Sous conditions de ressources, vous pouvez bénéficier de cette aide. Vos frais de procédure seraient alors pris en charge totalement ou partiellement par l'État. Pour faire une simulation, c'est par **ici** !

La demande d'aide juridictionnelle peut se faire directement en ligne ou en complétant de manière manuscrite le **formulaire CERFA 16146\*03**.



**À NOTER** : Par application du **principe de subsidiarité**, l'aide juridictionnelle ne prend pas en charge les frais couverts par un contrat Protection Juridique. Toutefois, elle peut être attribuée en complément, afin de prendre en charge la part des frais non couverts par le contrat Protection Juridique.